AUSEIS

commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice au 31 décembre 2025

ASSOCIATION LOI 1901
« SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA SAVOIE »

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 Saint Baldoph

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 €
RCS Lyon 788 671 139
SIEGE SOCIAL : AGRAPOLE-192 rue de GERLAND-69364 LYON CEDEX 07
✆ 04 72 72 49 49
Inscrite à la H2A

A l'assemblée générale de l'association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Société d'Economie Alpestre de la Savoie » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport aux adhérents ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 11/05/2026

Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 240	7 240		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	72 000	31 627	40 373	47 573
	Autres immobilisations corporelles	27 657	23 373	4 285	3 707
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	1 296		1 296	1 296
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				180
	TOTAL (II)	**108 194**	**62 239**	**45 954**	**52 756**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production	85 068		85 068	33 668
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	876		876	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	169 196	3 731	165 465	229 966
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	264 498		264 498	277 650
	Charges constatées d'avance	4 368		4 368	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	581 132		581 132	531 899
	TOTAL (III)	**1 105 138**	**3 731**	**1 101 408**	**1 073 183**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**1 213 332**	**65 970**	**1 147 362**	**1 125 939**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	180
(2) dont créances à plus d'un an	

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	122 393	122 393
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	10 000	10 000
	Réserves pour projet de l'entité	713 069	581 924
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**51 588**	**131 145**
	Total des fonds propres (situation nette)	**897 050**	**845 461**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	27 188	32 060
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**27 188**	**32 060**
	Total des fonds propres	**924 238**	**877 522**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		79
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 096	57 644
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	128 211	156 070
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	150	2 326
	Produits constatés d'avance (1)	61 667	32 299
	Total des dettes	**223 124**	**248 417**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**1 147 362**	**1 125 939**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	51 588,40	131 144,87
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	223 124	248 338
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	39 100	40 925
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	259 683	299 869
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	378 486	403 102
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 231	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	320	
	Autres produits	5 841	7 955
	Total des produits d'exploitation	**684 661**	**751 851**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	242 685	227 076
	Aides financières	180	
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 395	26 301
	Salaires	269 752	265 880
	Cotisations sociales	88 407	85 440
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 807	13 855
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	10 199	2 373
	Total des charges d'exploitation	**634 426**	**620 925**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**50 235**	**130 927**

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**50 235**	**130 927**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 125	5 829
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers	**4 125**	**5 829**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**4 125**	**5 829**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**54 360**	**136 756**
	Produits exceptionnels		**4 872**
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**4 872**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	2 772	10 483
	TOTAL DES PRODUITS	**688 786**	**762 552**
	TOTAL DES CHARGES	**637 198**	**631 408**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**51 588**	**131 145**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Objet social de l'association

L'article 4 des statuts décrit l'objet de l'association de la manière suivante :

L'étude, la recherche, la vulgarisation et la communication dans le domaine de l'économie montagnarde, à l'effet de :

1. *Encourager les populations de montagne à améliorer les conditions techniques, économiques, sociales et culturelles de leur existence.*
2. *2. Proposer toutes mesures propres au développement harmonieux de cette économie, en particulier e matière de pastoralisme, de forêt et d'accueil.*
3. *3. Animer des groupes ou organismes locaux ayant des buts similaires ou complémentaires, les encadrer éventuellement et coordonner leurs actions.*

L'association s'engage à cette fin à coopérer avec les organismes et collectivités publiques pour la mise en œuvre de politiques ou de programmes d'action liés à son objet dans les domaines pastoral, agricole et sylvicole, au bénéfice de ses adhérents et du territoire de sa circonscription.

L'association a ainsi pour mission spécifique la gestion des contrats d'alpage dans le cadre du mandat confié par le Conseil Régional Rhône Alpes.

Nature et du périmètre de la mission

Parmi ses principales missions, la SEA assiste les éleveurs et les organisations professionnelles pour tout ce qui concerne le pastoralisme, avec notamment le suivi des travaux d'amélioration pastorale, la création et la gestion d'Associations Foncières Pastorales, l'appui technique aux Groupements Pastoraux...

Elle apporte également son soutien aux différentes productions AOC du département, ainsi qu'à la race bovine Abondance et aux autres races de montagne. La réalisation d'études, de diagnostics et d'animations dans le domaine du pastoralisme, de la forêt de montagne et de la ressource en eau font aussi partie de ses compétences avec des relations privilégiées avec les communes de montagne qui ont des alpages sur leur territoire ainsi que les organisations territoriales intercommunales.

Enfin, la SEA engage plusieurs actions de sensibilisation sur les thèmes du pastoralisme, de l'eau et de la forêt avec des manifestations telles que : Alpages sans frontières, Itinéraires Alpestres, les Journées de l'Alpage, le Congrès de L'Eau en Montagne, les Journées de la Forêt de Montagne, Saveurs d'Alpage...

Une grande opération de découverte du monde magique de l'Alpe est également organisée chaque année pour les enfants avec l'opération Un Berger dans mon Ecole : un parcours pédagogique à la rencontre des bergers et des alpages.

Description des moyens mis en œuvre

Pour remplir ses missions, la SEA 73 dispose de 8.10 salariés permanents représentant 7.34 ETP au sens de la sécurité sociale.

Règles et Méthodes Comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant ***le règlement ANC 2022-06*** homologués par

arrêté le 26 décembre 2023 et publié au JO le 30 décembre 2023 relatif à la modernisation des états
financiers relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence.

Conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 147 362** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **688 786** euros et un total **charges** de **637 198** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **51 588** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il s'agit du premier exercice d'application de ce règlement, cette application n'a pas d'impact significatifs sur le résultat et la présentation des comptes.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au nivau de la présentation des comptes annuels :
- **immobilisations décomposables** : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition des celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- **immobilisations non décomposables** : bénéficant de la mesure de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks et en cours

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Subventions

La subvention d'investissement concerne un groupe électrogène à hydrogène, elle s'élève initialement à 48 720 € et est amortie sur 10 ans, soit une reprise de 4 872 € par exercice.

Les subventions d'exploitations sont attribuées comme suit :

Tiers financeurs	Type de fonds	Montant obtenu en 2024
ARLYSERE	Subvention d'exploitation	1 056.44
MSA	Subvention d'exploitation	7 500
CONSEIL DEPARMENTAL	Subvention d'exploitation	113 750.10
AURA	Subvention d'exploitation	105 837.55
ETAT	Subvention d'exploitation	133 709.53
CHAMBERY	Subvention d'exploitation	4 160
ALBERTVILLE	Subvention d'exploitation	7 600

Le chiffre d'affaires est ventilé comme suit et est réalisé en Savoie :

- Honoraires : 85%,
- Cotisations : 15%

Le fait générateur retenu pour la comptabilisation des cotisations des membres est celui de l'encaissement de la cotisation.

Impots sur les sociétés :

La Société d'économie Alpestre est partiellement assujetti à l'impots sur les sociétés. En 2025, ce taux d'assujetisseent correspond à 34% de l'activité de l'association.

Social :

La rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 107 666 € sans avantages en nature.
L'association ne fait pas appel à du benevolat.

L'équipe est composé de 8.10 salariés permanents représentant 7.34 ETP

Indemnités de départ à la retraite :

Du fait de la rotation des effectifs et de leur ancienneté, la valorisation des indemnités de départ à la retraite n'est pas considéré comme sinigifcative.

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	122 393				122 393
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	10 000				10 000
Réserves pour projet de l'entité	581 924	131 145			713 069
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	131 145	(131 145)	51 588		51 588
Situation nette	**845 461**		**51 588**		**897 050**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	32 060			4 872	27 188
Provisions réglementées					
TOTAL	**877 522**		**51 588**	**4 872**	**924 238**

Immobilisations - Amortissements

Règlement ANC 2022-06

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 240			7 240
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	72 000			72 000
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	15 800			15 800
Autres immobilisations corporelles	12 766	3 159	4 068	11 857
Immobilisations financières	1 476		180	1 296
TOTAL GENERAL	**109 282**	**3 159**	**4 248**	**108 194**

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 240			7 240
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	24 427	7 200		31 627
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	12 844	1 700		14 544
Autres immobilisations corporelles	12 015	881	4 068	8 829
TOTAL GENERAL	**56 525**	**9 781**	**4 068**	**62 239**

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	4 518	4 518	
	Autres créances clients	164 678	164 678	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 268	1 268	
	Impôts sur les bénéfices	7 712	7 712	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 106	2 106	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	253 412	253 412	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	4 368	4 368	
	TOTAL DES CREANCES	**438 062**	**438 062**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 096	33 096		
	Personnel et comptes rattachés	55 758	55 758		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 365	25 365		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	46 531	46 531		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	558	558		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	150	150		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	61 667	61 667		
	TOTAL DES DETTES	**223 124**	**223 124**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres	85 068	33 668	51 401	
TOTAL II	**85 068**	**33 668**	**51 401**	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			**51 401**	
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	**85 068**	**33 668**	**51 401**	

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 931	38 209	(23 278)	-60,92
Dettes fiscales et sociales	65 322	68 952	(3 631)	-5,27
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		684	(684)	100,0
TOTAL	80 253	107 846	(27 593)	-25,59

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	**109 427**	**12 211**	97 216	796,1
Autres créances	**254 381**	**269 240**	(14 859)	-5,52
TOTAL	**363 808**	**281 451**	82 357	29,26

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	61 667	32 299	29 369	90,93
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	61 667	32 299	29 369	90,93

AUSEIS
commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Association
« Société d'Economie Alpestre de la Savoie »

Maison de l'agriculture et de la Forêt

40 rue du Terraillet

73190 Saint Baldoph

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société d'Economie Alpestre de la Savoie, Association Loi 1901

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 11 mai 2026

Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes

